



commune de
Gespunsart

le Gesp'infos

Lettre d'information de la mairie à l'attention des Torés

Mai 2022

Le mot du maire

Mesdames, Messieurs,

Comme vous avez pu le constater, la crise sanitaire semble s'éloigner mais ne disparaît pas totalement.

Une des conséquences immédiates est qu'un bon nombre de nos associations locales ont pu remettre en œuvre les animations et les activités festives qui nous sont très chères dans notre vie personnelle et locale. Je tiens par conséquent à les en remercier tout particulièrement et à les féliciter pour ce dynamisme retrouvé qui nous fait du bien à toutes et à tous.

Lors de sa séance en date du 26 mars, le conseil municipal a voté le budget 2022 ; l'occasion m'est ainsi donnée de vous expliciter les choix retenus et les raisons de ce vote. Notre ligne de conduite, qui repose sur deux principes, est ainsi restée la même depuis le début de ce mandat, à savoir :

- Maintenir le niveau des impôts actuels et éviter ainsi une nouvelle perte de pouvoir d'achat ;
- Étaler sur plusieurs exercices budgétaires des travaux engageant un financement conséquent afin de limiter le recours à l'emprunt.

Je sais que les choses n'avancent pas suffisamment vite, mais la prudence est de mise en ces temps troubles où les prix des matières et des matériaux flambent et l'inflation ne cesse de grimper (en partie due à la crise économique et à la guerre en Ukraine). Toutefois, je peux vous assurer que le travail des conseillers se poursuit dans la réflexion



et la constitution des dossiers de nos différents projets.

Juin verra la réouverture de la bibliothèque. Une nouvelle équipe constituée de bénévoles et de notre agent d'accueil Virginie se mettra en place avec une nouvelle organisation.

Juin, c'est aussi de nouvelles élections tout aussi importantes que l'élection présidentielle : les élections législatives. Je ne saurais vous recommander une nouvelle fois de venir voter les 12 et 19 juin prochains afin d'élire vos représentants à l'Assemblée nationale. Il en va de notre démocratie, de notre devoir et de notre droit d'expression qui sont essentiels pour chacune et chacun d'entre nous.

Juin, c'est aussi le début de l'été. Aussi, l'équipe municipale et moi-même vous souhaitons, espérant que la météo le permette, de passer un bel épisode estival et de bonnes vacances.

Vous pouvez compter sur nous pour poursuivre et continuer nos efforts et cela dans le seul but de satisfaire le bien-être de tous.

Bien à vous,

Gilles Michel



Le 7 mars 2022, le conseil municipal a voté une aide exceptionnelle pour l'Ukraine à hauteur de 1 € par habitant, soit 1050 €.

À venir

4 juin Boules en bois challenge Hervé Baudrillard
4 et 5 juin Fête du village
11 juin Boules en bois championnat interclubs
jeune et féminin
12 et 19 juin Élections législatives
25 juin Fête de la Musique

1^{er} juillet Kermesse de l'école
2 juillet Marché des producteurs et de l'artisanat
11 au 29 juillet Centre aéré
13 juillet Retraite aux flambeaux et feu d'artifice
14 juillet Défilé, barbecue et animations
9 septembre Tirage des sarts



Marche populaire

Après une année blanche due au Covid, la 25^e marche populaire internationale de l'Entente Cyclo VTT et Marcheurs de la Goutelle (ECTG) a réussi son retour ce dimanche 24 avril. Près de 500 participants se sont lancés sur les trois différents parcours de 6, 10 et 15 km. Trente bénévoles du club ont assuré le fléchage des parcours, l'accueil, les inscriptions, la buvette, la vente de galettes et les trois points de contrôle et de ravitaillement des parcours. L'équipe des cuisinières a préparé et servi 210 plateaux qui ont régalé les convives. Gérard Liénard, président du club, vous donne rendez-vous pour la 26^e édition en 2023.

Trail des Torés

Le trail des Torés organisé par l'ACGN fut une réussite : une centaine d'inscrits sur le 20 km (en tête, Samuel Bonne chez les hommes et Laurence Buffet chez les femmes) et une centaine sur le 12 km (en tête, Jonathan Da Silva chez les hommes, Célia Fouchère chez les femmes). La journée s'est poursuivie par un barbecue et la remise des prix.



P. Robin

Les Torécoliers ont ravi nos petits écoliers

L'association des *Torécoliers*, présidée par Élodie Maissin, a ravi nos petits écoliers. Pour Mardi-gras, l'équipe leur a préparé le goûter avec les traditionnelles crêpes, appréciées de tous et leur a offert une boîte de friandises confectionnées par la boulangerie *Maiset*. À Pâques, le jour de la rentrée, chaque enfant a eu la joie de trouver sur sa table d'école un sachet de chocolats confectionnés par la boulangerie *Au Fournil de Gespunsart*. L'association a offert une photo de classe à chaque enfant.



Challenge Théo Lemaire et challenge Jacky Alberteau

L'Entente Bouliste de Gespunsart, présidée par Marie Lahr, a organisé le challenge Théo Lemaire le samedi 16 avril dernier. 35 quadrettes y ont participé, la finale a opposé une équipe non homogène contre l'équipe de Bogny-sur-Meuse. Le dimanche 15 mai, s'est tenu le challenge Jacky Alberteau. 31 quadrettes se sont affrontées sous un soleil de plomb. La finale a été remportée par le club de Sécheval contre une équipe de Thilay.



31 quadrettes se sont affrontées sous un soleil de plomb. La finale a été remportée par le club de Sécheval contre une équipe de Thilay.

Centre aéré du printemps

Du 11 au 15 avril, 16 enfants ont pu participer aux activités proposées par Stéphanie Mathy et Florence Grangenette sur le thème « *Ding Dang Dong, le printemps est là !* » Ils ont fabriqué des objets et ont pratiqué du polo pédagogique avec l'Apsca (Association Profession Sport et Culture Ardennes). La semaine s'est terminée par une sortie à la ferme pédagogique de Liart où ils ont pu découvrir et s'occuper des animaux.



Initiation aux gestes de premiers secours

Le 17 février, le personnel communal a suivi une formation d'initiation aux gestes de premiers secours d'urgence et plus précisément au maniement du DAE (Défibrillateur Automatisé Externe). Cette formation a été dispensée par les pompiers locaux. Pour rappel, la commune est équipée de trois DAE : à la mairie, à la grande salle des fêtes et à la salle des sports. Le 13 janvier, le conseil municipal a été invité à participer à une sensibilisation sur le même thème : comment réagir face à une personne à terre, comment faire un premier diagnostic, comment appeler les secours, comment utiliser le DAE...

Jugée très utile, la municipalité, toujours en partenariat avec les pompiers locaux, proposera cette sensibilisation aux habitants du village.



Mardi gras des enfants

Le 12 mars dernier, Virginie Biason, présidente de l'APEV, et son équipe ont assuré l'organisation du traditionnel Mardi gras des enfants du village. Ils se réjouissent de cette belle réussite et remercient tous les parents et enfants venus nombreux.



Les enfants magnifiquement déguisés ont pu profiter d'une belle après-midi festive. Le défilé dans les rues de notre village, les lancers de confettis, la farandole et le brûlage de la *Mémé* sont venus rythmer la fête !



Brocante du 1^{er} mai

L'APEV a organisé sa traditionnelle brocante. La présidente de l'association et son équipe remercient les 95 exposants venus s'installer dès l'aube et les nombreux visiteurs venus *beuquer* les stands sous un beau soleil.



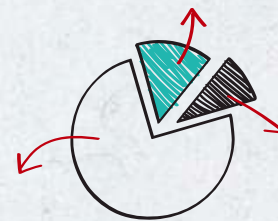
Bourse multi-collections

Ce dimanche 20 mars, jour du printemps, l'association *Les collectionneurs du Malbrough* a organisé sa traditionnelle bourse multi-collections, qui a attiré de nombreux visiteurs à la recherche d'objets manquants à leur collection, mais également quelques curieux. Une vingtaine d'exposants ont répondu présents et exposé des objets divers et variés.





BUDGET 2022



Après avoir approuvé le compte administratif et le compte de gestion 2021, les conseillers municipaux ont voté le budget primitif 2022 le 28 mars. Construit dans un contexte difficile et compliqué – crise sanitaire, guerre en Ukraine avec des impacts très importants sur le coût des matières premières, mais surtout sur le coût des énergies (gaz et électricité) –, l'ensemble du conseil municipal a souhaité maintenir le niveau des impôts afin de ne pas encore diminuer votre pouvoir d'achat.

Les principaux objectifs recherchés pour la construction du budget 2022

1. Le maintien, le niveau et la qualité des services apportés à la population.

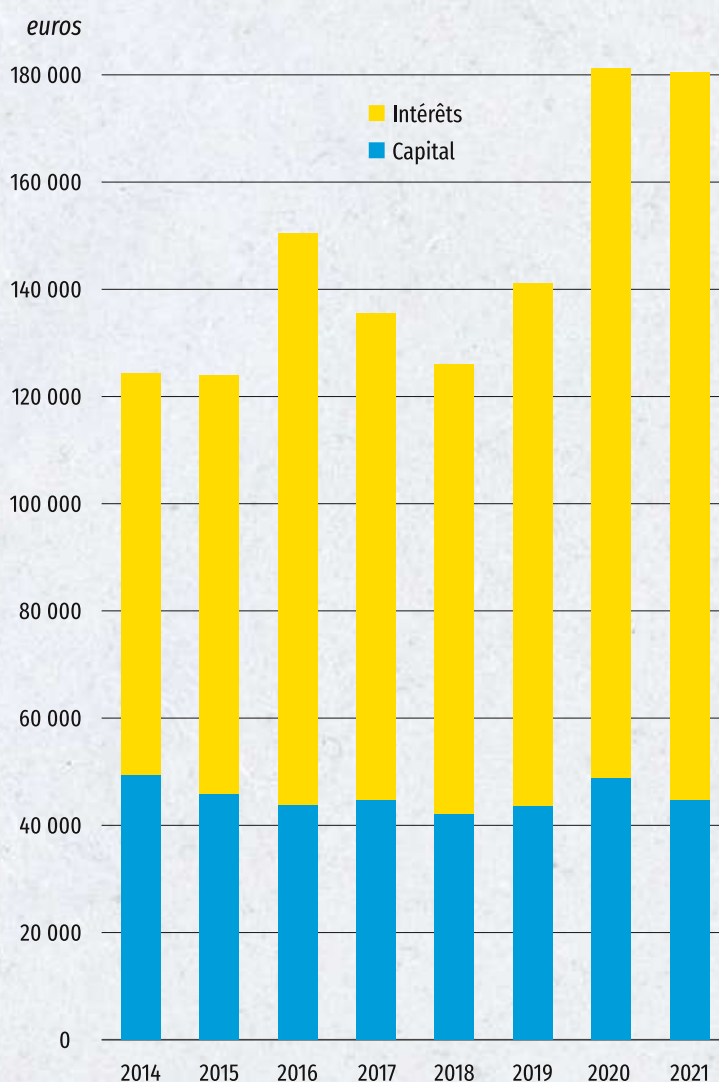
2. La recherche d'économies dans tous les domaines possibles sans dégrader les services à la population notamment sur le budget de fonctionnement (optimisation des achats et recherche de meilleurs prix, gestion des ressources humaines afin que celles-ci soient plus en adéquation avec nos besoins). Par exemple, les frais de personnel : c'est une dépense obligatoire pour la commune et celle-ci représente environ 33 % des charges de la section de fonctionnement. Nous maintenons la masse salariale à son niveau par la suppression du poste de policier municipal, l'ajustement aux besoins par le recrutement d'un contrat d'apprentissage d'Atsem en raison de l'augmentation du nombre d'enfants dans notre école (à ce jour 87 élèves) et le renforcement d'une employée à l'accueil à temps partiel au secrétariat de mairie.

3. Le maintien des investissements à un niveau acceptable pour le budget par la mise en place d'un étalement des investissements sur plusieurs exercices budgétaires (c'est ce qui a déjà été fait avec la rénovation de la rue de la Belle Vue prévue sur les années 2021 et 2022).

4. La recherche optimale de subventions auprès de nos partenaires (État, Conseil régional, Conseil départemental, Ardenne Métropole), ceci afin de diminuer notre contribution financière et de permettre ou non la réalisation des investissements prévus.

5. La limitation du recours à l'emprunt afin de maintenir un taux d'endettement le plus bas possible *cf. point de l'évolution de l'annuité de notre dette ci-contre*. Sur ce point, nos contraintes sont importantes étant donnés les lourds investissements réalisés au cours de la mandature précédente. Le dernier emprunt contracté de 800 000 euros a été négocié en 2019 (le réaménagement de l'école et de la mairie ainsi que la requalification de la ruelle des Prés).

Évolution de l'annuité de la dette



Les équilibres prévus pour la construction du budget 2022

Le Budget Primitif 2022 de la commune s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes.

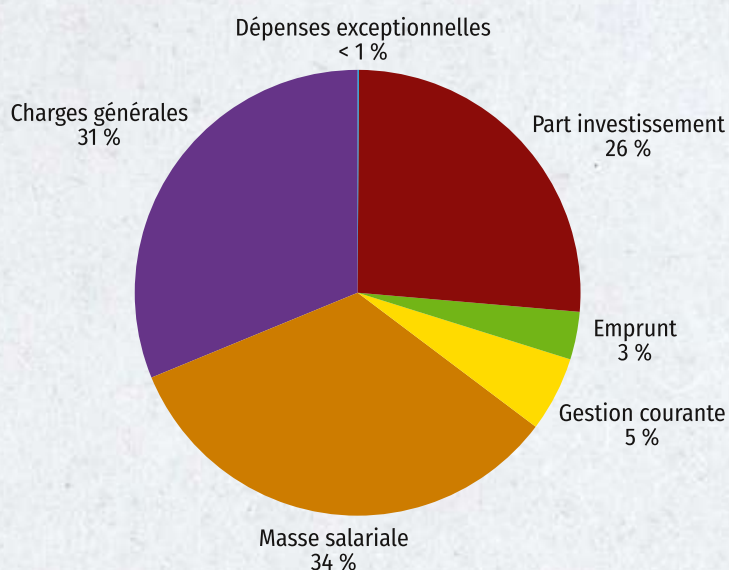
Sur la section de Fonctionnement

Un équilibre dépenses-recettes à 1 193 038,11 euros

soit une baisse de 12 % environ par rapport au budget 2021. Elle est due à une prévision plus précise des lignes budgétaires avec la prise en compte en particulier :

au point de vue des Dépenses

Poids des dépenses de fonctionnement



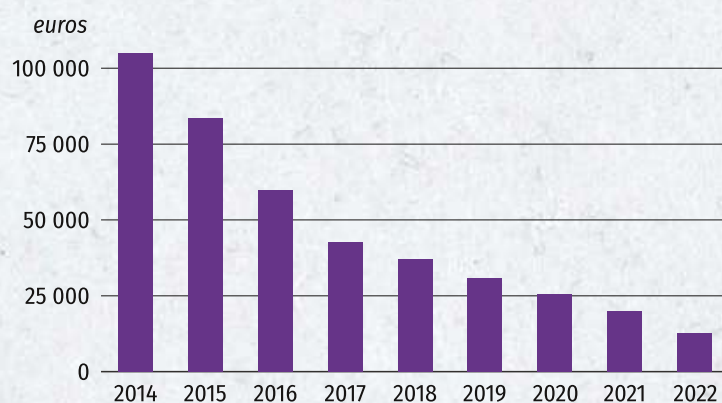
- Une hausse du coût des énergies soit un doublement du budget consacré :

	Budget prévu en 2021	Budget prévu en 2022
Électricité	32 000 €	60 000 €
Gaz	26 000 €	50 000 €

au point de vue des Recettes

- Une baisse de plus en plus importante de nos dotations en particulier de la DGF (dotation globale de fonctionnement) attribuée par l'État, soit une baisse d'environ 7 200 € par rapport à 2021. cf. évolution ci-dessous depuis 2014.

Évolution de la DGF forfaitaire 2014-2022



- Une diminution exceptionnelle de l'attribution de compensation Ardenne Métropole d'environ 51 000 € due pour les mêmes raisons que les nôtres : hausse des coûts de l'énergie, maintien des équipements structurants en fonctionnement (piscine, médiathèques...), mais aussi en particulier de la hausse relative au traitement des déchets ménagers (interdiction de l'enfouissement et taxation imposée).

Sur la section d'Investissement

Un équilibre dépenses-recettes à 955 576,00 euros

Les principaux investissements prévus pour l'année 2022 sont les suivants :

Poursuite et fin des travaux de la rue de la Belle Vue	364 400,68 €
Éclairage de la rue de la Belle Vue	20 000,00 €
Rénovation toitures mairie, caserne pompiers, lavoir du Malbrough	62 000,00 €
Travaux dans les bois	25 000,00 €
Illuminations	4 000,00 €
Achat d'un nouveau camion	36 240,05 €
Construction d'une réserve incendie à Rogissart	44 000,00 €

Un camp de scouts cet été à Gespunsart !

Récemment, Gilles Michel et Romuald Cocu ont rencontré des responsables du groupe *Pierre Dejean* et leur ont présenté notre commune : commerces, structures, forêts...

En effet, ces responsables étaient à la recherche d'un site pouvant accueillir leur campement. Pierre Dejean est une association d'éducation populaire rattachée à une fédération de scoutisme laïque, la Fédération des Éclaireuses et Éclaireurs. C'est une association qui a 75 ans et est reconnue par l'État comme étant d'intérêt général. Enchantés par la visite et l'accueil, ils ont choisi notre commune pour s'installer et faire leur camp d'été de trois semaines dans la forêt. Leur arrivée est prévue le vendredi 8 juillet 2022 pour le montage du camp, avec une partie de l'équipe et des parents des jeunes.



Les scouts arriveront le dimanche 10 juillet et le lundi 11 juillet, une centaine d'enfants de 8 à 17 ans et une équipe d'une vingtaine d'encadrants (animateurs, directeurs des activités, intendants et cuisiniers). Ils resteront chez nous jusqu'au samedi 30 juillet. Pour remercier et rendre service, ils participeront au projet d'ouverture de chemins de randonnée. C'est donc une belle expérience de partage, d'échange et de rencontre que nous vivrons cet été.



Gesp'Animations

À la fin du mois de février, l'association « Fêtes, Animations et Culture » a tenu son assemblée générale présidée par Mme Viviane Meunier qui a présenté le bilan financier et celui des activités. Elle a ensuite procédé à l'élection d'un nouveau bureau.

Mme Karine Lambin a été élue comme nouvelle présidente et a présenté ses vœux de manifestations pour l'année 2022 : concert, fête de la musique, barbecue de la Fête nationale, dégustation du beaujolais nouveau, théâtre...

En outre, l'association se nomme désormais « Gesp'animations » !

Enfin, pour clore la séance, un verre de l'amitié a été partagé en présence du député Pierre Cordier.

Tout habitant souhaitant rejoindre l'association sera le bienvenu.



Un nouveau bureau pour Les Grands Jeux de Gespunsart



Marie-Hélène Hureaux a activement participé à l'organisation de concert à Gespunsart depuis 1986 avec les municipalités successives avant de créer l'association dont elle a été présidente d'avril 2007 à avril 2022. Toutes ces années, avec ses membres, ils ont pu faire partager de bons moments musicaux, ils ont écrit et mis en scène des spectacles d'un haut niveau et parfaitement organisés. Madame Sarah Lefort, élue nouvelle présidente, souhaite continuer de faire vivre cette association et nous faire partager, avec les membres, de bons moments autour de la musique.

Les Torés au service de la nature

Le 30 avril dernier, la commission des bois, en partenariat avec Valodéa et Ardenne Métropole, a organisé une matinée destinée à nettoyer la forêt de notre si beau village avec l'aide des petits Torés, accompagnés de leur parent et de quelques habitants sensibles à la préservation de la nature.

À l'occasion de cette matinée, 25 personnes se sont réunies en sous-groupes pour arpenter les chemins et les forêts à travers divers parcours : chemin des Molières, chemin des Lonchamps, chemin Noir, l'ancienne route de Vrigne aux Bois, chemin de la Scierie.



Grâce à l'aide de tout le monde, nous avons ramassé environ 200 kg de déchets : des bouteilles en verre, des matelas, bâches et autres types d'encombrants ; la liste est longue.

Après avoir fini son parcours, chaque groupe s'est retrouvé à la cabane de chasse où nous avons échangé et partagé le verre de l'amitié et un morceau de brioche.

Location des baux de chasse

À l'issue de neuf ans de location, les baux de chasse viennent d'être renouvelés. Les trois lots de chasse ont été réattribués de gré à gré – autrement dit par accord amiable, a contrario de l'adjudication qui engendre une mise aux enchères – à leurs pré-



cédents locataires, suite aux délibérations de la commission des bois et du conseil municipal. Ce mode de transaction permet de favoriser et de maintenir l'implantation de sociétés

de chasse locales. Les lots sont répartis sur 1 182 hectares de forêt communale de telle façon : lot n°1, 422 ha, attribué à M. Jean-Luc Pitrebois ; lot n°2, 387 ha, attribué à la chasse communale de Baransart dirigée par M. Stéphane Meunier et lot n°3, 373 ha, attribué à M. Vivian Moutarde. Les sociétés de chasse s'engagent à entretenir leurs secteurs respectifs (nettoyage des chemins et des traits de chasse) et à réguler le gibier (en fonction du plan de chasse attribué par la fédération de chasse départementale des Ardennes) dans le respect de l'animal.



Chenilles processionnaires et tiques

Le printemps est marqué par le retour des insectes avec notamment la prolifération des chenilles processionnaires du chêne et des tiques.

Les chenilles processionnaires vivent en colonie dans des nids accrochés dans les arbres et possèdent des poils urticants provoquant des réactions allergiques parfois graves. Comment s'en protéger ? Ne pas s'approcher des chenilles ni de leur nid, ne pas les toucher, ne pas se promener sous les arbres infestés, ne pas sortir des chemins, porter des vêtements longs, ne pas se frotter les yeux pendant et après la balade, prendre une douche et changer de vêtements.

La piqûre de tique est dangereuse, elle peut notamment transmettre la maladie de Lyme. Dans les jours suivant la piqûre, une plaque rouge peut apparaître à l'endroit de la morsure. Avec ou sans plaque rouge, il est nécessaire de consulter un médecin en cas de symptômes grippaux, de paralysie faciale ou de fatigue inhabituelle quelques semaines ou mois après la piqûre. Comment se protéger ? Il est conseillé de porter des vêtements longs. Évitez les broussailles et les hautes herbes et n'hésitez pas à utiliser des répulsifs sur la peau et les vêtements. En rentrant de promenade, vérifiez votre corps en particulier les plis. Il faut retirer la tique le plus rapidement possible. Utilisez une pince tire-tique que vous pouvez trouver en pharmacie. Après extraction, désinfectez bien la zone impactée et débarrassez-vous de la tique. Surveillez la zone piquée !



Traçage des sarts

De nombreuses parts d'affouage ont révélé un faible rendement de bois en 2021/2022. En effet, la régénération d'une partie de la forêt n'a pas pu se dérouler de façon optimale, dû à un fort couvert d'arbres vieillissants. Cependant, comme le prévoit le règlement, chaque personne ayant obtenu moins de 10 stères de bois s'est vue réattribuer une seconde part gratuitement sur demande. Comme chaque année, le traçage des parts affouagères sera réalisé par l'ONF (sous le contrôle de l'agent du secteur et de la commission des bois). Afin d'obtenir un partage optimal pour tous les affouagistes, la superficie des parts variera en fonction de la quantité de bois sur pied. Vous trouverez sur le site internet de la commune – www.gespunsart.fr – les règlements d'affouage et de débardage ainsi que les formulaires à compléter en ligne (inscription, demande d'une seconde part et autorisation de débardage).

Travaux rue de la Belle Vue

Les travaux de la rue de la Belle Vue sont actuellement en phase finale.

Suite à l'enfouissement et raccordements aux habitations de nouveaux réseaux secs représentant la distribution d'électricité, gaz, éclairage public et télécommunication, la pose d'un nouvel éclairage public à Led, dans un souci d'économie d'énergie, a été réalisée. S'en sont suivis le terrassement de l'ancienne voirie et la réalisation d'une nouvelle structure avec couche d'accrochage en protection.

La mise en œuvre de l'enrobé terminée, il ne reste plus que l'installation du bac du Malbrough ainsi que le pavage de son parvis et son éclairage.



Mise en vente de bois

La commune prévoit de vendre des bois sur pieds situés dans les bois de Saint-Rémy (derrière la Belle Vue) au cours du second semestre 2022 à des exploitants forestiers.

Romuald Cocu (3^e adjoint, vice-président de la commission Bois et chasse) et Hervé Brimboeuf (technicien ONF en charge de notre domaine forestier) se sont rendus sur les parcelles 1015 et 1016 qui représentent une surface de 25 hectares.

Afin de préparer au mieux cette vente, ils ont commencé à préparer le repérage des bois moyens et vieillissants qui seront préalablement enlevés pour permettre aux bois de valeur de poursuivre leur croissance, le traçage des cloisonnements d'exploitation qui permettra le passage des engins, le martelage des bois afin de procéder à la mise en vente des bois.



Nettoyage de printemps

Le printemps arrive avec les premiers rayons de soleil mais également les premiers feux d'herbe sèche et de sous-bois. Ceux-ci sont bien souvent accidentels lors de la pratique de l'écobuage : technique qui consiste à brûler les herbes sèches des prairies ou des jardins et faciliter la repousse de l'herbe verte. Mal contrôlés, ces feux se propagent sur de grandes surfaces ce qui nécessitent l'intervention des sapeurs-pompiers. Il est bon de rappeler qu'un arrêté préfectoral n° 2014-612 existe et interdit cette pratique. Le compostage ou l'apport en déchetterie doivent être privilégiés.

Informations pratiques

- Horaires d'ouverture de la mairie du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h ;
téléphone : 03 24 53 85 16.
- Horaires d'ouverture de la déchèterie :
Hiver (octobre à mars) : mercredi et samedi de 9h à 12h et de 13h à 17h.
Été (avril à septembre) : mercredi 8h-12h et 13h-18h, le samedi 8h-12h et 13h-17h.

Retrouvez plus d'informations
et d'actualités sur le site

www.gespunsart.fr

